

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués,
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

10 Juin. — Commencement des manœuvres d'essais de mobilisation maritime à Toulon. Cette manœuvre donne des résultats fort intéressants au point de vue de la défense du port.

11 Juin. — Il résulte des nouvelles reçues ce jour par la famille du capitaine Marehand; à la date du 1^{er} Décembre 1897, que le vaillant explorateur a accompli la partie la plus périlleuse de son expédition et qu'il embarquait alors son matériel sur le Nil, se dirigeant vers l'Abyssinie. Les résultats de cette mission sont importants.

12 Juin. — Découverte d'un vol de 80,000 francs au préjudice du Crédit Lyonnais.

13 Juin. — Une catastrophe épouvantable se produit à Biot, village situé à six kil. d'Antibes (Alpes maritimes). Une maison à trois étages s'écroule, entraînant dans sa chute deux autres habitations. Le nombre des personnes tuées est de 26; on compte également un certain nombre de blessés.

— Discussion à la Chambre, de l'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

— Les courses de taureaux de Narbonne sont marquées par un accident très grave survenu à un des banderilles-ros, qui est terrassé par un coup de

corne d'un taureau et est projeté en l'air avec une violence extraordinaire.

14 Juin. — La suite de la discussion à la Chambre de l'interpellation sur la politique générale, se termine par le vote de divers ordres du jour, d'une signification douteuse et laissant au gouvernement une bien faible majorité.

15 Juin — Le ministre Méline trouvant insuffisante la majorité que lui a donnée la chambre, remet sa démission entre les mains du Président de la République.

— La Cour d'assises de la Seine condamne à la peine de mort l'anarchiste Etiévant, pour avoir, le 20 Janvier dernier tenté d'assassiner deux gardiens de la paix.

16 Juin — M. Félix Faure, Président de la République, reçoit successivement dans la journée, MM. Charles Dupuy et Henri Brisson, anciens présidents de la Chambre; MM. Ribot, Peytral, Léon Bourgeois, Sarrien et Poincaré, avec lesquels il s'entretient sur la situation politique et parlementaire, et sur les moyens de résoudre la crise ministérielle.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Sur l'initiative de M. Léonor Dupille et de quelques membres de la Société

lyrique du *Caveau*, un banquet d'adieu a été offert jeudi soir, à l'Hôtel du Chemin de fer, à M. Viel Lamare, ancien Juge de Paix du canton de Dammartin, qui quitte notre ville pour aller fixer sa résidence ordinaire à Paris.

Selon les traditions épicuriennes de la vieille association du *Caveau*, la pléiade d'amis, réunis au nombre de vingt à vingt-cinq, autour d'une table délicieusement servie, ont célébré le plus gaiement du monde leurs adieux au sympathique concitoyen qui les quitte, encouragés du reste, dans cette voie, par leur aimable invité.

En portant, au moment du champagne, le toast d'usage, l'honorable M. Viel Lamare a rappelé combien sa tâche de magistrat avait été facile et son rôle de conciliateur agréable, dans le paisible canton de Dammartin, dont la population, si soucieuse de ses intérêts professionnels et sociaux, se distingue surtout par son respect pour l'autorité et sa soumission aux lois.

Parlant de l'œuvre du Souvenir Français dont il fut le zélé propagateur dans notre région, le président de la section de Dammartin fit connaître ses intentions de remettre ses pouvoirs entre les mains de notre vaillant compatriote, M. le Commandant Beuve, déjà vice-Président de la section du canton de Dammartin. Cette proposition a été acclamée à l'unanimité; cette succession ne pouvant tomber en des mains plus autorisées et plus capables de soutenir la cause d'une œuvre aussi patriotique.

M. Dupille Léonor après avoir rappelé brièvement la carrière administrative dans laquelle s'est distingué M. Viel Lamare a donné la parole à M. Emile Bourdelain, Président de la Société du *Caveau*, qui, en sa qualité

d'ami personnel de M. Viel Lamare, s'est vivement félicité de le voir revenir à Paris, et c'est avec les accents d'une joie sans mélange, que le gai et très spirituel poète-chansonnier a ouvert la série des chants et des poésies que quelques convives ont entretenus avec un remarquable entrain pendant deux heures qui ont parues aussi courtes qu'agréables.

— La Société de Secours-mutuels se réunira aujourd'hui, Dimanche à cinq heures, en la salle de la Chaumière, en vue de la célébration de la fête patronale de St-Jean et, aussi, afin de procéder au remplacement de deux administrateurs, de l'un, M. Chartier, est décédé, et l'autre, M. Bouchard de Longperrier, est démissionnaire.

Les sociétaires auront donc à faire choix, parmi eux, d'un membre de Dammartin appelé à les représenter devant le bureau de la Société.

Ils auront également, à désigner un membre de Longperrier capable d'assurer et de surveiller le service des visiteurs de cette commune, et de délivrer les feuilles de visites aux malades.

Nul doute que les mutualistes ne parviennent aisément à faire un choix judicieux en cette circonstance.

— Le lundi 23 mai, le jeune Dantan Louis, âgé de 15 ans, passait dans la Grand'Rue, lorsqu'il rencontra Lucien Méret, manouvrier à Longperrier, qui lui dit à brûle-pourpoint : « C'est toi qui es cause que j'ai reçu des coups hier. . . Eh bien ! tu vas voir. . . »

En même temps, il donna au pauvre Dantan une poussée violente, le renversa et lui porta des coups.

Le tribunal correctionnel de Meaux

a condamné Méret à 25 francs d'amende pour son acte de brutalité.

Le programme du concours de manœuvres de pompes de dimanche prochain vient d'être arrêté définitivement de la manière suivante :

De 8 heures à 10 heures 1/2 du matin, à l'Hotel de Ville — Concours de Stratégie pour les officiers et sous-officiers

A midi, place de l'Hotel de Ville

Réunion des autorités et du Jury qui se rendront, accompagnés des Fanfares de Claye, Dammartin et des Trompettes de Mitry-Mory, sur l'emplacement où aura lieu la Revue du Personnel et du Matériel. Sous les marronniers de la Tuilerie (des Pancartes indiquent la place des Subdivisions)

A une heure

DÉFILÉ des COMPAGNIES se rendant au lieu du concours, avec les sociétés musicales.

A deux heures

CONCOURS de MANŒUVRES de Pompes et d'Ambulances.

Prendront part au concours :

Division d'Excellence. — Gonesse.

Division Supérieure. — Claye-Souilly.

Première Division. — Dieudonne, Montgé, Monthyon.

Deuxième Division. — Mitry-Mory, Ermenonville.

Troisième Division. — Montigny, Saint-Mard, Silly-le-long, Villeneuve-sous-Dammartin, Pontarmé.

Quatrième Division. — Germigny-l'Évêque, Ver, Nanteuil-le-Haudouin.

Fête foraine. — Jeux et divertissements divers sur les promenades.

A cinq heures

Concert par l'Harmonie de Noisiel (70 exécutants) sous la direction de M. Nicaise ex-chef de musique de l'armée.

Programme

Première partie

- | | |
|----------------------------------|----------|
| 1. MARCHÉ RUSSE | Gauche |
| 2. LE TRIOMPHE des DÉESSES | Barrel |
| 3. PRÉLUDE et MAZURKA (Coppélia) | L. DÉBÈS |

Deuxième partie

- | | |
|---------------------------------|------------|
| 4. SAMSON et DALILA (Sélection) | St-Sacris |
| 5. PRO GLORIA, fantaisie | Lointier |
| 6. GAZOUILLES, solo de flûte | E. Nicaise |

A six heures

Distribution des récompenses sous la présidence de M. le Sous-Préfet et des autorités.

A neuf heures.

Illuminations des promenades et de la ville
FEU D'ARTIFICE
BAL sous la tente Petit

JUILLY

Un violent orage s'est abattu, samedi dernier, sur Juilly. Une trombe a crevé à l'ouest du village, dans la plaine qui longe les murs des jardins. Il s'est formé là aussitôt une immense nappe d'eau qui, sollicitée par la pente du terrain, a renversé des pans de murs, et s'engouffrant dans les jardins et les cours, a rempli les caves de plusieurs maisons et inondé les rez-de-chaussée, jusqu'à un mètre de hauteur.

En même temps, elle débordait, au Nord et du Sud, par les routes de la Gare et de l'Église, qu'elle transformait instantanément en torrents impétueux.

Cette énorme masse d'eau, descendant vers la partie basse du village, eut vite comblé les égouts, et se précipita dans une impasse étroite bordée de deux hautes murailles et barrée au fond par les bâtiments du lavoir communal, où se trouvaient alors cinq femmes.

Elle y atteignit bientôt plus d'un mètre de hauteur, bloquant la porte du lavoir sous une poussée violente.

Un serrurier voisin, M. Ernest Laroche, supposant, non sans raison, que ces femmes pouvaient être en danger, se porta à leur secours, parvint à ouvrir la porte, et les engagea vivement à sortir au plus tôt.

Montées sur les barres à linge, elles ne pouvaient, dans leur affolement s'y résoudre. Cependant, l'eau montait toujours; M. E. Laroche en avait déjà jusqu'aux épaules. Il n'y avait pas une minute à perdre. Le courageux sauveur, prenant une femme dans ses bras, l'obligea à remonter hors du la-



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

Numéro

CB

SHAS



0 000000 110273

voir, où l'eau était un peu moins profonde. Il fit de même pour une seconde et une troisième, qu'il dut accompagner et soutenir pendant quelques mètres. Quand il voulut rentrer une quatrième fois dans le lavoir, l'eau avait dépassé le faite de la porte.

Avec un admirable sang-froid, M. Laroche courut chez lui chercher une masse et une échelle, escalada le mur et, de l'extérieur, se mit à défoncer l'enceinte du lavoir.

M. Chauffour, maître maçon, accouru avec ses ouvriers, et quelques autres personnes, l'imitèrent.

L'eau, s'échappant par une demi-douzaine d'issues, baissa bientôt, et, par l'un des trous, on put enfin sortir les deux pauvres femmes qui étaient restées enfermées.

Il était grand temps: l'eau n'était plus qu'à une trentaine de centimètres du plafond, et les malheureuses étaient à bout de forces et de courage.

Nous sommes heureux de signaler à tous le sang-froid et le dévouement de M. E. Laroche, ainsi que des courageux citoyens qui l'ont aidé. Sans lui, sans eux, plusieurs familles seraient aujourd'hui dans le deuil et les larmes.

Devant la possibilité d'un pareil malheur, les dégâts matériels ne comptent plus. Ils sont moindres d'ailleurs qu'on aurait pu le supposer tout d'abord.

Après l'orage, les propriétés du bas Juilly se sont trouvées transformées en lacs d'eau boueuse; quelques jardins ont été ravinés; les routes principales dénudées, entre autres celle de la Gare, qu'on empierre, en ce moment dans la traversée de Juilly, et dont les matériaux ont été entraînés; enfin le rû du *Rossignol* a débordé dans le parc du Collège et changé son potager du

bas en un étang de boue.

Tel est, avec quelques pans de murs écroulés et les maisons inondées, le bilan de cet orage, qui a failli avoir des suites infiniment plus tragiques.

De mémoire d'homme, on n'avait vu pareil cataclysme à Juilly.

F. BRAZILLIER,

MONTGÉ

Mesnil Ernest, âgé de 45 ans, avait une discussion politique le jour de l'élection, avec un sieur Ferry, chez le marchand de vins.

Ferry ayant traité Mesnil de «vendu» il reçut une giffle qui lui fit voir trente-six chandelles.

Mesnil s'est vu condamné à 10 fr. avec application de la loi de sursis.

FONTAINE-LES-CORNUDS-CHAALIS

Un pigeon-voyageur est venu, ces jours derniers, choir à Chaâlts; la marque qu'il porte est presque invisible. Sur une plume, se trouvent les indications: 302.36. N. II. et, sur une autre plume, des marques complètement invisibles. Celui à qui ce pigeon peut appartenir, le trouvera à la Faisanderie de Chaâlts, où il est soigné.

S'adresser à M. Gallet, régisseur du château.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le lundi de la Pentecôte, a eu lieu à Nanteuil, la cérémonie du couronnement du *rosier* et de la *rosière*, institué par le legs Lejeune et qui a lieu tous les deux ans.

On sait que M. Lejeune a légué à la Ville une rente de 600 francs par an, à charge par elle de remettre tous les deux ans, le montant de cette rente, soit 1,200 francs, en deux parties égales, à la jeune fille jugée la plus méritante et au travailleur qui aurait

donné le plus de témoignages d'attachement à ses patrons.

La *rosière* de cette année était Mlle Bieheron, âgée de 20 ans, à qui ce prix de vertu a été décerné de l'assentiment unanime du Conseil municipal; le *rosier* était M. Noël, qui est depuis dix-neuf ans au service de M. Gérard, lequel n'a jamais eu qu'à se louer de sa probité et de son attachement.

A deux heures, la Compagnie de sapeurs-pompiers et la Fanfare de Nanteuil allaient chercher M. Noël chez son patron et le conduisaient à la Mairie, où le Maire, entouré de son Conseil municipal, et des autorités civiles et militaires; lui remettait les 600 fr. lui revenant, ainsi que la médaille commémorative de l'événement. Il accompagnait cette remise d'une allocution appropriée, félicitant l'heureux élu.

Après quoi, le cortège s'est rendu à l'église, pour assister au couronnement de la *rosière* par M. le Curé (selon la volonté du légataire). Mlle Bieheron, vêtue de blanc, était assistée de ses marraines, Mmes Grenier et Rudault.

Le cortège s'est ensuite reformé sur la place de l'église, pour reconduire la *rosière* chez ses parents et le *rosier* à son domicile; puis les Pompiers et la Fanfare ont accompagné les autorités jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où a eu lieu la dislocation.

Le temps, qui s'est montré maussade le matin, s'était remis au beau dès une heure, et semblait sourire, lui aussi, à cette fête charmante, dont chacun a conservé le meilleur souvenir.

(Journal de Senlis).

VILLEPARISIS

M. Vaillant, boulanger à Villeparisis, occupait, depuis longtemps déjà, deux jeunes garçons: les nommés

Montchougny, âgé de 16 ans, et Aveline, âgé de 14 ans. Il était très content de leur travail, mais s'étonnait de leurs dépenses au cabaret, car ils ne gagnaient l'un et l'autre que 15 fr. par mois. C'était sa caisse qui faisait les frais. M. Vaillant s'apercevait en effet que celle-ci diminuait dans des proportions qu'il ne pouvait fixer. Déjà, on avait trouvé de l'argent fondu sous une chaudière. Vers la fin de mars, la clef du tiroir-caisse, que Mme Vaillant portait toujours sur elle, disparut subitement, sans qu'on pût la retrouver. Cette dame pensa de suite qu'elle lui avait été dérobée.

Les vols, cependant, se continuaient. Un jour, le boulanger, qui avait reçu et mis en caisse 250 francs, s'aperçut en montant le soir cette somme dans sa chambre, qu'il lui manquait 30 francs. Enfin, samedi dernier, M. Vaillant constata une nouvelle disparition de 20 francs. Le lendemain dimanche, 20 francs encore étaient pris.

Mardi, vers 5 heures 1/2 du soir, le patron s'était rendu au café avec un marchand de toile qui était venu chez lui; sa femme l'envoya chercher. Il trouva, en arrivant à la maison, Montchougny accroupi sous le comptoir; Mme Vaillant l'avait surpris fouillant le tiroir.

Le jeune garçon boulanger fut forcé de faire des aveux. Il les fit complets et accusa son camarade Aveline de de partager avec lui les sommes volées qui, au dire de M. Vaillant, s'élèveraient bien à 5 ou 600 francs. Montchougny, lui, prétend qu'il n'a pas dérobé plus de 250 francs.

Aveline, commença par nier, mais, devant l'évidence des faits, il dut avouer à son tour sa culpabilité, tout en disant n'avoir reçu de Montchou-

gny que 50 à 55 francs au plus.

Les gendarmes de Claye ont opéré l'arrestation de Montchougnay qui aura à rendre compte, devant le tribunal correctionnel de Meaux, de son indélicatesse et de ses vols.

(Écho de la Brie)

Henry de Marle

Seigneur de Versigny.

CHANCELIER DE FRANCE

C'est le 15 Février 1401 qu'Henry de Corgne, dit de Marle (1) chevalier, Président au Parlement de Paris, acquit de Jean de Barly et de Perronnelle de Laon, son épouse, « la ville, terre et seigneurie de Versigny, en la châtellenie de Senlis, par contrat passé sous le sceau de la prévôté de Paris. (2)

Henry de Marle qui habitait ordinairement l'hôtel de la Chancellerie à Senlis, avait épousé la fille d'un avocat de cette ville, nommée « Mahault la Barbière, » autrement dite Mahaut le Barbier, dont il eut trois fils et trois filles. (3)

Nommé d'abord conseiller au Parlement de Paris, Henry de Marle devint troisième président l'an 1393 et, en cette qualité, fut envoyé en mission auprès du pape, à Avignon, le 7 Juillet 1396 ; il retourna à Avignon le 13 décembre suivant et encore le 13 septembre 1397. (4)

Après la mort de Jean de Popincourt premier président au même Parlement, Henry de Marle fut pourvu de cette charge, tant par provisions du roi Charles VI, que par élection de la cour du Parlement du 22 Mars 1403

Dix ans plus tard, le chancelier de France, Eustache de Laistre, établi depuis un mois seulement par la faction des *Cabochiens*, ayant été destitué

par le parti d'Orléans, Henry de Marle fut désigné pour le remplacer dans ces hautes fonctions par l'assemblée tenue le 8 Août 1413 en présence du roi, des princes et des grands seigneurs du royaume. Il obtint à l'élection 44 voix contre 26 données à Simon de Nanterre, 6 à Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, et 18 à Arnaud de Corbie. (5) Ce dernier qui avait eu la garde des sceaux pendant une trentaine d'années et qui tenait encore avec dignité cette haute magistrature, lorsque les factieux le renversèrent avait été rappelé par le Conseil du roi pour reprendre ses fonctions, mais s'étant excusé à cause de son grand âge, le choix s'était alors porté sur Maître Henry de Marle, premier président au Parlement « très digne, tant pour son « grand savoir que pour la réputation « qu'il s'était acquise en des ambassades très importantes dans les pays « les plus éloignés et dans la place qu'il « avait remplie au Parlement, avec « autant de mérite que de prestance, et « l'on ne jugea pas sans raisons qu'il « n'aurait pas moins de bonne grâce à « la tête du Conseil qu'en celle d'une « d'une si célèbre compagnie. » (6)

Le chancelier était, sous l'ancienne monarchie, un des grands officiers de la couronne; il était chargé du sceau royal qu'il apposait aux chartres du souverain, et il présidait aussi à la transcription des chartres, lettres et édits du roi.

Dans les lits de justice, il était l'interprète du roi, portait la parole en son nom, et il veillait à l'exécution des lois dans toute l'étendue du royaume. Chef de tous les conseils et président de toutes les cours de justice, il était accompagné, dans ses sorties, de gardes et précédé de massiers. Il portait la robe

ou simarre violette et sa toque ou mortier était garnie de la base au sommet de galons d'or. Lorsqu'il se rendait au parlement, la cour envoyait à sa rencontre deux conseillers pour le recevoir.

Après l'élection de Henry de Marle, le roi décida en Conseil, que les présidents, conseillers, secrétaires, avocat et procureur du roi, accompagneraient à Paris le chancelier de Marle « tous montés et armés honnêtement et suffisamment pour être en sûreté et donner exemple à ceux qui gardaient la ville contre le duc de Bourgogne, sans toutefois que le chancelier pût lever ni porter étendard. (7) »

(A suivre)

E. L.

1. Le Président Henry de Marle descendait de Moret de Corgne, dit de Marle, ville de Picardie où il était né. Les armes de la famille de Marle étaient : d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'éperon, aussi d'argent.

2. L'histoire mentionne comme anciens seigneurs de Versigny : un Clerc de Versigny « *Clarus de Verciniaco* » dont le nom figure en 1160, à la charte de consécration de l'église Saint-Adrien de Béthisy, à côté de deux de la reine Agnès, de l'évêque Frolland, de Thibaut de Crépy, etc ; — Jean, fils d'Albéric, comte de Dammartin et Simon, fils de Jean en 1162 ; — Pierre, dit le Moine, chevalier, et son frère Guillaume le Clerc « *Cléarius* », en 1233 ; — Pélerin de Laon, le vieil, dit de Chambly « *fiuz* » jadis Monseigneur Pierre de Laon (1290), « *chambellan de Saint Louis* » ; Jean de Laon « *Seigneur de Versigny et de Chaalis* » en 1353, écuyer, fils de Pélerin : Pélerin fils aîné de Jean de Laon. (Eug. Müller. *Senlis et ses environs*, p. 163.

3. Godefroy ; *Chanceliers de France*, p. 26

4. Anselme ; *Hist. des gr. off. de la couronne*, t. 6 p. 380

5. Arch. nat. X¹² 1479, fol. 257

6. Le Laboureur ; *Hist. de Charles VI*, éd. n° de 1663, p. 898.

7. Godefroy ; *Chanceliers de France*, p. 91

MONTMÉLIAN

L'historien du diocèse de Paris et l'auteur de l'histoire du Valois, (1) rap-

portent que sur la hauteur de Montmélian, près de Louvres en Parisis, aux confins du Servais, les païens avaient un temple consacré à Mercure, où l'on adorait son idole. Le culte de ce Dieu, dit Carlier, a été plus longtemps en honneur à Montmélian que celui de Mars à Martimont (2) parce qu'il n'avait rien d'inhumain. Les premiers Silvanectes prenaient Mercure pour leur divinité tutélaire et il se faisait chez eux un grand débit de ses simulacres, qui se vendaient publiquement dans les marchés (3). La préférence qu'ils accordaient à ce Dieu venait de leur amour pour le commerce, dans lequel ils excellaient sur leurs voisins. Ils avaient de Mercure l'opinion que ce dieu gouvernait la fortune publique à son gré et qu'il présidait à la sûreté des chemins. Les voyageurs l'invoquaient dans leur route comme un guide assuré. Ils le tenaient cependant pour capricieux, croyant qu'il enrichissait les uns et qu'il ruinait la fortune des autres, selon son caprice. On l'adorait sous le nom de Tentatés et on lui attribuait l'invention des arts.

(1) L'abbé Lebeuf ; T. 3. p. 64 ; t. 4. p. 468 et t. V.

(2) Localité située dans le Soissonnais, où le Dieu de la guerre, plus connu sous le nom d'Esus, était révérend par des sacrifices humains.

(3) M. le comte de Longperier-Grimoard a recueilli il y a une trentaine d'années, une de ces sortes d'amulettes qu'on conserve au château de Lagny-le-Sec. C'est une petite statuette de bronze d'environ 10 cent. de hauteur représentant un Mercure ailé, armé de son caducée.



A la Faculté de médecine.

Examen de pathologie :

— Pourriez-vous, me dire quel est, chez un malade, le signe avant-coureur de la mort ?

— Parfaitement, monsieur, C'est l'arrivée du médecin.

A VENDRE

80 fr. Bonne BICYCLETTE
d'occasion Caoutchouc Creux
S'adresser chez M. Astier à Dammartin.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LES DEUX SEXES

et pour tous métiers

S'adresser à M. BONNIN, 126 Grande-Rue.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

NOUVEAU FESTONNEUR

A ENCRAGE AUTOMATIQUE

Modèle N° 1 contenant
l'appareil muni d'un feston

Prix : 0 fr. 60

Modèle N° 2 contenant
dans un coffret verni, fermeture à ressort
l'appareil muni d'un feston et un flac d'encre

Prix : 1 fr. 10

Modèle N° 3 contenant
l'appareil muni d'un feston, 4 festons de re-
change et un flacon d'encre

Prix : 1 fr. 90

Rouleaux festonneurs de rechange : 0 fr. 25

Roulettes pour lever les patrons :

Monture spéciale : 0 fr. 75

Dammartin et ses Environs

Histoire - Biographie - Archéologie

La Livraison de 8 pages . . . 0 fr. 20

Vient de paraître

1^{re} Livraison. — Les environs de Dam-
martin à l'époque préhistorique.

2^e Livraison. —

Notice topographique et géologique
sur les environs de Dammartin.

Livraisons 3 et 4. — Le Château de
Dammartin.

5^e Livraison. —

Notice historique sur Forfry.

Livraisons 6 et 7. — Excursion à
Juilly et à Nantouillet.

PRIME musicale gratuite

PIANISTES Lecteurs de la
PETITE GAZETTE

Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre
adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-
Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis*
1 franco, un joli morceau de musique pour
piano.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres

depuis 0 fr. 20 la ligne

Chantier-Docks de la Gare de DAMMARTIN-JUILLY L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

Grosse Gailletterie française 1/2 gras

sans fumée 1^{re} qualité. 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras

sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros

morceaux sans aucune fine). 3.80

Gailletin de même qualité 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qualité. 3.70

Boulets ovoïdes pr chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50

Charbon de forge (noisettes). 2.80

Coke de gaz n° 0 . . . l'hectolitre . 1.60

Charbon industriel et Briquettes,

depuis 21 fr. 50 les 1000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil. au chan-
tier donne droit à un joli dessous-de-plat à
pied en métal, émaillé, vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et refractaires,

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).

Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trompé. . . . 1.10

Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80

1^{re}65 1^{re}80 2^{re}10

Fourches à foin, 2 dents 1.50 1.50 1.75

— 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits, Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée 1.60

Seaux d'écurie, — — 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses.

Tuyaux, Gueules-de-loup.

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées, Moulures

Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.10

Vente en détail aux prix du gros

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin